

CONSEIL COMMUNAL DU 16 DECEMBRE 2021

En vert, les votes.

En mauve, nos remarques.

En ce qui concerne les questions orales d'actualité, nous reprenons tel quel le résumé du procès verbale publié par la commune. Nos remarques complémentaires sont en mauve.

1. Modification du lieu de la réunion du conseil communal -Ratification

Ce point a été approuvé à l'unanimité.

Nous voulions revenir sur la chance que nous avons de continuer l'organisation des séances du conseil communal en présentiel. Cependant, nous avons été étonnés du refus du Collège à notre demande de trouver un endroit plus adapté que ce Centre d'Interprétation de la Pierre qui est très énergivore, bruyant lorsque le chauffage tourne et donc très peu confortable pour le public et pour laisser place au débat. Des adaptations nous ont été promises, nous espérons donc que cette séance sera agréable et audible jusqu'à la fin du Conseil.

2. Procès verbale de la séance antérieure - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité.

3. Programme Stratégique Transversal (PST) -Evaluation à mi-mandat -Information

Il s'agit d'une information, pas de vote pour ce point.

Participation citoyenne ? plusieurs actions de consultation mais en ce qui concerne la démocratie participative, rien.

Définition de la participation citoyenne : le pouvoir du citoyen pour la prise de décision.

Ne faudrait-il pas supprimer le titre participation citoyenne ?

Pas de réponse de la majorité.

4. Budget communal -Exercice 2022 -Approbation

Ce point a été approuvé avec 14 voix « pour » et 7 voix « contre » (MCS, CDH+).

Nous sommes intervenus notamment à propos des points suivants :

Financement des pension

Emploi APE : le forfait attribué et payé trimestriellement sur base de simulation du Forem (sur base de 2017-18-19).

Provision antenne GSM

Pas de budget prévu pour l'aide « covid 19 » proposée aux associations. Sera-t-elle réellement octroyée par la commune ? La réponse est floue. Nous demandons que les associations soient correctement informées des décisions prises et de leurs conséquences.

5. Subsidés 2021 -Phase V -Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité.

6. RCA -Plan d'entreprise 2022-2026 -Communication

Ce point a été approuvé à l'unanimité.

7. Contrat programme 2020-2025 du Foyer culturel -Approbation

Ce point a été approuvé avec 17 voix « pour » et 4 voix « contre » (MCS).

Nous étions intervenus au sujet du Foyer Culturel dans un précédent Conseil.

8. Renouvellement de l'adhésion de la commune de Sprimont à la structure proposée par la Province de Liège dans le cadre du volet "ressources humaines" de l'appel POLLEC 2020 - Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité.

**9. Convention entre la Commune et le Service d'accueillantes d'enfants conventionnées "Accueil des Tout-Petits" -Soutien à l'accueil des enfants de moins de trois ans -
Approbation**

Ce point a été approuvé à l'unanimité.

10. Convention entre la Commune et l'ASBL Culture Education Loisirs -Soutien à l'accueil des enfants de moins de trois ans -Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité.

11. Assemblées générales ordinaire et extraordinaire de la SPI du 21.12.2021 -Approbation

Ce point a été approuvé avec 17 voix « pour » et 4 « abstention » (MCS).

Monsieur Patrick Heyen y représentera notre commune.

12. Assemblée générale ordinaire d'INTRADEL du 23.12.2021 -Approbation

Ce point a été approuvé avec 17 voix « pour » et 4 « abstention » (MCS).

Monsieur Denis Lambinon y représentera notre commune.

13. Assemblées générales ordinaire et extraordinaire de ECETIA Intercommunale SCRL du 21.12.2021 -Approbation

Ce point a été approuvé avec 17 voix « pour » et 4 « abstention » (MCS).

Accessible à tous, Madame Catherine Chapelle y sera présente.

14. Assemblées générales ordinaire et extraordinaire de RESA du 21.12.2021 -Approbation

Ce point a été approuvé avec 17 voix « pour » et 4 « abstention » (MCS).

**15. Assemblées générales ordinaire et extraordinaire d'ENODIA scirl du 22.12.2021 -
Approbation**

Ce point a été approuvé avec 17 voix « pour » et 4 « abstention » (MCS).

Monsieur Amory Masson y représentera la commune.

Pour rappel, le Mouvement Citoyen est intervenu à de nombreuses reprises pour expliquer qu'il était impossible aux conseillers d'analyser l'entièreté des documents annexés aux Assemblées Générales en si peu de temps.

**16. FE 431 La Nativité de la Vierge de Gomzé-Andoumont -Modification Budgétaire 2022 N°1
-Prise d'acte**

17. Marché conjoint de Services -Application audio-guidage pour l'espace muséal du Centre d'Interprétation de la Pierre de Sprimont -Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité.

18. Marché de Travaux -Remplacement d'éclairages publics d'ancienne génération par des luminaires LED -In House -Approbation

Ce point a été approuvé avec 17 voix « pour » et 4 « abstention » (MCS).

Il n'est pas normal de passer un marché public après la réalisation d'une grosse partie des travaux. La commune a été prise au dépourvu et trouve la démarche de Résa cavalière mais n'a pas vraiment eu le choix.

19. Enseignement communal -Organisation de l'enseignement primaire au 01.10.2021 et fixation du cadre maternel pour l'année scolaire 2021-2022 -Approbation

Ce point a été approuvé à l'unanimité.

**20. Enseignement communal -Classement des priorités des temporaires de deuxième rang -
Fixation des modalités pratiques de preuve d'ancienneté dans les autres pouvoirs
organisateur -Approbation**

Ce point a été approuvé à l'unanimité.

Questions orales d'actualité

MCS : le Mouvement Citoyen de Sprimont a été interpellé par des habitants de Fraiture au sujet du projet de la plaine de jeux à Fraiture. Suite aux explications données dans le cadre de la présentation du budget, les habitants de Fraiture pourront être rassurés que ce projet est bien prévu. Un délai de réalisation peut-il être donné ?

Le Collège : non pas précisément.

MCS : le Mouvement Citoyen de Sprimont a été interpellé par un riverain de Fraiture qui a régulièrement des dégâts à son bâtiment suite au passage des véhicules tels que des camions. Il présente une solution. Cette solution écrite est remise à l'échevin des Travaux.

MCS : le Mouvement Citoyen de Sprimont a été interpellé par des habitants de la rue Troleu. Ne serait-il pas possible de placer un miroir au niveau de la sortie de la rue du Troleu sur la rue de Remouchamps ?

Le Collège : la difficulté va être de trouver un accord avec le SPW Routes (Service Public de Wallonie). Les services peuvent aller voir ce qu'il est possible de réaliser.

MCS : serait-ce plus facile si le miroir était placé sur le terrain privé d'en face ?

Le Collège : oui

MCS : lors de précédents conseils, il a été évoqué les problèmes d'évacuation d'eaux usées dans la rigole rue du Néronry. Le problème n'est pas réglé.

Le Collège : les services vont réexaminer.

CDH+ : Lors du dernier conseil, dans le cadre du point relatif à l'octroi de subsides Covid proposés par la Région wallonne, le Collège lui avait répondu que la Commune de Sprimont ne servait que de boîte aux lettres et que pour obtenir plus de précisions notamment quant au contrôle de l'utilisation de ce subside il fallait se renseigner auprès des services de la Région. Le CDH+ informe le Conseil qu'étant ennuyée de ne pas avoir eu de réponse plus précise, elle a entamé diverses démarches comme interroger le Directeur financier de la Commune et la gestionnaire des infrastructures sportives de la RCA (Régie Communale Autonome) dans un premier temps. Ces derniers n'ayant pu lui fournir toutes les réponses souhaitées, notamment quant au contrôle, elle s'est tournée vers les services de la Région. Force lui a été de constater que les réponses restaient floues et que ce contrôle de la manière dont la subvention était utilisée ne serait pas réalisé. Ce qui lui paraît très surprenant et regrettable dès lors que les critères d'attribution de ce subside sont relativement légers également. Mme Wilderiane, au nom de CDH, souhaite remercier le personnel tant de la Commune que de la RCA pour le travail conséquent réalisé en tant que boîte aux lettres et ce afin que les clubs sportifs sprimontois puissent bénéficier de ce subside.

MCS : en ce qui concerne les baux à ferme, où en est-on avec la mise en conformité au regard de la nouvelle loi ?

Le Collège : c'est toujours en cours.

MCS : A quoi va servir l'indemnité des 500.000€ octroyé suite aux inondations ?

Le Collège : l'objectif est de couvrir les dégâts aux voiries, le solde des frais non couverts par les assurances pour les bâtiments endommagés. Il faut se rappeler qu'il y a eu toute une main d'œuvre mise à disposition pendant plus d'un mois et demi et que pendant ce temps, le personnel ne pouvait travailler sur autre chose. Il pourra être réalisé un décompte des différentes imputations.

CDH+ : la vitesse rue Jean Schinler est excessive. Les riverains sont obligés de se garer en partie sur les trottoirs afin que leur véhicule ne soit pas touché et endommagé. Ne serait-il pas possible de placer un appareil pour le contrôle de vitesse ? Au-dessus de cette rue, il y a toute une portion habitée, ainsi qu'un passage pour piétons, qui se trouvent au-delà du panneau de fin d'agglomération où l'on pourrait donc rouler à 90 km/h. Ne serait-il pas possible de maintenir cette portion en agglomération ? Pourrait-il être placés des aménagements, dispositifs ralentisseurs ?

Le Collège : à nouveau c'est la difficulté d'obtenir les accords du Service Public de Wallonie - SPW Routes qui a déjà été interpellé à maintes reprises. Ils répondent toutefois que cette rue n'est pas une voirie accidentogène. La Commune n'est pas à la manoeuvre sur les voiries régionales et ne peut donc intervenir que par le placement de petits dispositifs tels que les figurines PIETO® ou les bâches 50km/h sur terrains privés. Il pourra être demandé que soit placé rue Jean Schinler le radar préventif ou le radar de la zone SECOVA. Les citoyens mécontents ne doivent pas hésiter à interpeller également, en appui des interpellations de la Commune, les services de la Région.

Mme Wilderiane : durant la réalisation des travaux à la bibliothèque de la rue du Centre, est-il prévu quelque chose pour les citoyens qui auraient des difficultés à se déplacer jusqu'à la bibliothèque de Sendrogne ? Comme par exemples : la mise à disposition du taxi-social, une collaboration avec le bibliobus, une inscription possible avec l'entraide d'autres citoyens qui pourraient déposer les livres souhaités, ... ?

Le Collège : il sera possible de commander, par téléphone, des livres qui seront ensuite livrés à domicile.

CDH+ : malgré le contexte sanitaire, où en est la commission des aînés et le projet WADA ?

Le Collège : Grâce à un subside, une étude avait été réalisée à l'époque, mais cela n'avance plus malgré plusieurs relances auprès de la personne référente. En parallèle, un autre projet a été lancé avec la Province. Il s'agit du projet TIP-TOP. La Commune a toutefois récemment été informée que ce projet aboutirait, cependant sans son partenariat. Il est toutefois question d'organiser en 2022 pour la Commune une unique journée Tip-Top pour la sensibilisation à la santé. Malgré le contexte sanitaire, la maison communautaire a été rouverte, les ateliers ont repris dans le respect des gestes barrières, les balades ont été organisées. Il a fallu cependant chaque fois s'adapter aux nouvelles mesures et impositions suite aux derniers CODECO.